REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

Envoyé en préfecture le 16/02/2016
Reçu en préfecture le 16/02/2016
Affiché le 16 FEV. 2016
ID : 026-212600969-20160211-D02_2016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2-02/2016

Date de convocation : 3 février 2016
Date d'affichage : 3 février 2016

Objet : Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 pour un montant de 1 082.32 euros (M14)

L'an deux mil seize et le dix février à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.
Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - MANEVAL Frédéric - BOISSIEUX Thierry - SILVESTRE Rachel - WOZNIAK Jean-Marie - AUROUX François - TRAINEAU Marie-France - GRANGER Franck – GIRERD-CHANEL Laurence –LABLANQUI Jean-Marie - GRACIANO Manu - JUVENON Marie-Hélène - CAMU Géraldine - Josiane ANGE – Christelle ROBIN - GIROT Dominique.
Absents excusés : BETON Brigitte – DERBIER Paul – BAILLIEZ Anne-Sophie
Procurations : BETON Brigitte à GIROT Dominique

Thierry BOISSIEUX a été élu secrétaire de séance.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 21 janvier 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité :

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur de l'ensemble des titres de recettes présentés par M. le Trésorier pour le budget M14.

DIT que le montant total de ces titres s'élève à 1 082.32 euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours en M14.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 11 février 2016

Le Maire

MAIRIE DE CLERIEUX (Drôme)

Fabrice LARUE